



Conseil Communautaire

26 novembre 2014

Compte-rendu

L'an deux mille quatorze, le 26 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle polyvalente à Fontaine les Luxeuil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session extraordinaire du mois de novembre.

Etaients présents :

Nadine BATHELOT Michèle LEPAUL Jean-Claude TRAMESEL Michel BROUTCHOUX Christian ROUX Michel DELAITRE Sylvain PETITGENET Alain GROSJEAN Jean-René LAGRANGE Henri DE MALLIARD Georges BARDOT Marc DOILLON Brigitte DUHAUT Bernadette THOUVENOT Valérie CORRIERI Marie-Odile HAGEMANN Charles SAUNOIS Alain GRILLOT Christiane GROSJEAN Jean-François GROSJEAN Benoît MIEGE Véronique LEYVAL Sylvain GROSJEAN Michel DAVAL Bernard ROGER Jean-Louis GRANDHAIE Paul LAURENT Michel RICHARD Bernard GAUTHIER Marie-Jeanne MOUGIN Claude FOURNIER Michel DESIRE Bernard GALMICHE Pascal BIGÉ Martine BAVARD Liliane LARRIERE Thierry BORDOT Edith DOUCET Hervé LEROY Sabine LARUE Jean-Paul MILLEROT Gaston VILMINOT Yvon POIROT Daniel VINEY Manuel MOREL

Etaients absents excusés :

DENISE Laurent - GROSJEAN Christiane (procuration à Benoît MIEGE) – AUBRY Patricia (procuration Sylvain GROSJEAN) – LARUE Sabine (procuration à Edith DOUCET) – BALLETT Marie-Paule (procuration à Véronique LEYVAL) – DHOS Lionel (procuration à Nadine BATHELOT) – BORDOT Thierry (procuration à Hervé LEROY) – LABACHE Philippe – GEROME Jean-Daniel (procuration à Sylvain PETITGENET) – RIONDEL Christian (procuration à Marie-Odile HAGEMANN)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Michel DAVAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Approbation du CR de la séance du 5 novembre 2014
2. Décision modificative n°6 budget général
3. Souscription d'un emprunt auprès de la CDC

4. Recrutement d'un emploi d'avenir pour le multi-accueil de Vauvillers
5. Délégation au Président pour l'encaissement des chèques
6. Création de commissions
7. Annulation de créances
8. Indemnité au trésorier
9. Projet de création de logements communaux par la commune de Hautevelle
10. Questions diverses

1. Approbation du CR de la séance du 5 novembre 2014

Il est proposé d'approuver le CR de la séance précédente.

Monsieur Doillon tient à faire remarquer qu'il ne souhaite pas voir ses propos du 05/11/2014 mal interprétés au sujet des ouvertures de poste pour le multi-accueil de Vauvillers. Il précise donc qu'il ne remet pas en cause le caractère indéterminé de la durée du contrat des agents concernés.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CR de la séance du 5/11/2014.

2. Décision modificative n°6 budget général

Monsieur Miegé souhaite savoir si cet emprunt est bien suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses relatives aux locaux de la CCHC. Il souligne l'intérêt de cet emprunt en terme de trésorerie.

Monsieur Désiré souligne l'intérêt de ce prêt au vu du faible taux pratiqué. Il indique qu'il ne faut pas confondre gestion de trésorerie et équilibre budgétaire.

Monsieur Miegé confirme l'attractivité des conditions proposées par la CDC pour cet emprunt, aussi souligne-t-il l'importance de savoir s'il ne faut pas emprunter plus. Il interroge Monsieur le Président sur la partie de parking manquante pour le moment, car non comprise dans le programme.

Monsieur Tramesel indique que cette partie de parking existe déjà. Elle est constituée de la partie arrière du site de la plateforme bois, utilisable en l'état.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité la DM n°6.

3. Souscription d'un emprunt auprès de la CDC

La caisse des dépôts a mis en place en 2013 une enveloppe de prêt destinée à financer les investissements structurant de long terme des collectivités, sur des thématiques ciblées, à la demande de l'Etat.

Très récemment, la CCHC a été informé de l'élargissement des règles d'éligibilité, qui englobent notamment les projets liés à la transition énergétique. La construction de bâtiments publics à énergie positive est ainsi éligible à l'octroi d'un prêt d'une durée de 20 à 40 ans, au taux de 0,75 % + taux du livret A soit actuellement 1,75 %.

Il est proposé de profiter de cette opportunité très intéressante, et d'autoriser Monsieur le président à contracter dès à présent l'emprunt projeté initialement en 2015, à hauteur de 300 000 €, sur une durée de 20 ans, pour le financement de la construction des locaux de la CCHC.

Le bilan financier global relatif aux locaux est demandé pour la prochaine séance du conseil.

Monsieur Miege rappelle sa réserve sur le montant de l'emprunt, qu'il souhaite voir porter au compte rendu.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cet emprunt.

4. Recrutement d'un emploi d'avenir pour le multi-accueil de Vauvillers

Les travaux de préparation de la reprise en régie directe de ce service ont abouti aux constats suivants :

- Le taux d'encadrement légal n'est actuellement pas assuré à chaque moment de la journée, ce qui induit un risque de mise en cause de la responsabilité de la CCHC en cas d'accident.
- L'effectif en place actuellement ne permet pas d'atteindre ce taux minimum, quand bien même les plannings de chaque agent seraient modifiés.

Ce constat a conduit à comparer l'effectif de la structure avec celui du multi-accueil de Fougerolles, structure reconnue par la CAF pour son optimisation des moyens financiers et humains. Le comparatif, qui intègre un prorata tenant compte de la différence de nombre d'agrèments entre les deux structures, est le suivant :

	Nombre d'équivalent temps plein
Multi-accueil Fougerolles (25 agrèments)	9,26
Multi-accueil Vauvillers (18 agrèments)	5,95
Multi-accueil Vauvillers (extrapolation 25 agrèments)	8,26

La comparaison montre que le multi-accueil de Vauvillers présente un déficit en personnel par rapport à la structure de Fougerolles. Cette situation a amené une réflexion quant à la possibilité d'un recrutement en emploi aidé pour consolider l'équipe (coût mensuel de 549 €, soit 6 600 €/an).

L'exigence posée est d'assurer le fonctionnement du service pour un coût tout au plus équivalent à celui engendré par le délégataire actuellement. Le budget prévisionnel du service pour l'année 2015, intégrant ce projet de recrutement, fait apparaître la possibilité de maintenir cet équilibre.

Considérant la nécessité d'assurer le taux d'encadrement légal minimum, et les marges de manœuvres que permettent la reprise en régie directe en 2015, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat « emploi d'avenir » pour

une durée de trois ans à compter du 5 janvier 2015, à temps plein, pour une rémunération correspondant au SMIC.

Décision : le conseil communautaire approuve à 49 pour et 2 abstentions ce recrutement.

5. Délégation au Président pour l'encaissement des chèques

Il est proposé d'approuver une délégation à Monsieur le Président pour l'encaissement des chèques, pour les recettes suivantes :

- Remboursement d'assurance
- Remboursement société chèque déjeuner
- Remboursement pour régularisation de factures EDF, France Telecom, et autres fournisseurs.

Cette délégation permettra de ne pas avoir à soumettre au conseil communautaire ce type de formalités.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette délégation.

6. Création de commissions

Il est projeté d'installer deux commissions thématiques :

- Commission Action sociale, présidée par Mme Denise Laurent
- Commission Enfance Jeunesse, présidée par Mme Marie-Odile Hagemann
- Commission rivières et SPANC, présidée par M. Vilminot

Les personnes intéressées pour participer aux travaux de ces commission sont invités à se manifester lors du conseil communautaire.

Les membres suivants sont désignés :

Commission Action sociale, présidée par Mme Denise Laurent

- M.Miege
- Mme Leyval
- Mme Lepaul
- Mme Bavard
- Un représentant de St Loup qui sera désigné ultérieurement

Commission Enfance Jeunesse, présidée par Mme Marie-Odile Hagemann

- M.Miege
- M.Doillon
- Mme Lepaul
- Mme Bavard
- Un représentant de St Loup qui sera désigné ultérieurement

Commission rivières et SPANC, présidée par M. Vilminot

- M.Roger
- M.Bigé
- M.Bardot (suppléant M.Cheval)
- M.De Malliard

- M.Petitgenet
- Mme Mougin
- M.Daval
- M.Grosjean
- M.Tramesel
- M.Hocquard
- M.Gauthier
- M.Broutchoux
- Un représentant de St Loup qui sera désigné ultérieurement

7. Annulation de créances

Il est proposé d'approuver les annulations de créances suivantes, au titre des OM, suite à décision du tribunal (rétablissement personnel sans liquidation) :

- 106.58 €
- 216 €
- 390 €

Monsieur Doillon profite de ce point de l'ordre du jour pour évoquer l'actualité du SICTOM du Val de Saône. Il évoque le vote de la proposition de redevance 2015, en hausse de 1.5 % pour la part fixe, et en baisse pour la part variable. Il indique également que le passage d'une population de 40 000 habitants à 60 000 habitants, avec l'intégration de la CC du Val de Semouse, n'a pas engendré de hausse de dépenses de fonctionnement significative.

Monsieur Miege précise ces propos en indiquant que la hausse de la population du SICTOM n'a pas engendré de hausse des coûts d'exploitation.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces annulations.

8. Indemnité au trésorier

Après chaque renouvellement de l'assemblée, il est nécessaire de délibérer quant à l'attribution allouée à Monsieur le Trésorier pour sa mission de conseil. Il est proposé de fixer à 100 % le taux de l'indemnité, taux appliqué au barème en vigueur aboutissant à une indemnité de 1 209.48 € bruts.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette indemnité.

9. Projet de création de logements communaux par la commune de Hautevelles

La commune de Hautevelles conduit un projet de réaménagement de sa Mairie et la création de 3 logements. Le conseil communautaire a attribué une subvention pour la réalisation du logement n°2. Les deux autres logements apparaissaient comme inéligibles car dépassant le plafond de 80 m².

Une erreur a été relevée dans le dossier présenté : la surface habitable (79,25 m²) du logement n°3 a été confondue avec la surface au sol (89,70 m²). Ce logement est donc éligible à une aide de 2000€ de la CCHC.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 2000€ à la commune de Hautevelle pour la réalisation du logement n°3.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette subvention.

10. Questions diverses

Appel à manifestation d'intérêts centre bourg

Mme Lepaul souhaite connaître le résultat de l'appel à manifestation d'intérêt auquel la CCHC s'est portée candidate.

Monsieur le président indique que la candidature de la CCHC n'a pas été retenue.

Maison de santé

M. Petitgenêt souhaite connaître la situation autour de la MSP, et notamment ce qu'il en est de l'éventuel départ du groupe de praticiens actuel.

Monsieur le Président informe le conseil de la requête du groupe de praticiens, tendant à obtenir une baisse du loyer actuel, et qui évoque un départ possible si le loyer est maintenu à son niveau actuel.

Monsieur Grillot souligne la difficulté de faire travailler des praticiens de santé ensemble. Il rappelle également le problème que pose aujourd'hui le fait d'avoir réalisé un bâtiment, et d'avoir pensé ensuite à la façon dont on allait l'occuper.

Monsieur Miege s'interroge sur le statut du service actuellement : est-ce une maison de santé, ou un cabinet médical ? Il indique que le terme maison de santé induit la présence de spécialistes.

Mme Hagemann rappelle qu'elle a participé aux travaux d'engagement de ce projet. Elle indique qu'un projet de santé a été élaboré, avec des engagements de la part des professionnels. Elle regrette que ces derniers ne soient pas allés au bout de ces engagements, en ne cherchant pas de nouveaux collègues pour compléter l'équipe de la maison de santé.

Monsieur Miege rappelle qu'il y avait au préalable un projet 100 % privé, ce que M. Bardot peut confirmer.

Mme Hagemann précise que ce projet privé avait besoin d'une aide financière publique pour pouvoir être viable. L'octroi d'une aide de ce type n'était pas autorisé pour la CC. Elle indique à nouveau qu'un projet de santé a été fait, et précise qu'aucune subvention n'aurait été octroyée à la CCVS si cela n'avait pas été le cas.

Monsieur Bardot confirme qu'un projet 100 % privé existait, et qu'un compromis de vente de terrain a été signé entre les deux tours des élections à l'époque au sujet de celui-ci. Cet acte a ensuite été annulé.

Mme Leonard indique que les dysfonctionnements qui demeurent sur le bâtiment sont regrettables. Certains nuisent par exemple à l'accessibilité.

Mme Lepaul indique que les praticiens bénéficient d'allègement de charges sociales vu leur lieu d'implantation, ce qu'elle met en parallèle de leur demande de baisse de loyer.

Instruction des permis de construire

Monsieur Miege souhaite savoir quelles sont les avancées des réflexions au sujet de l'arrêt de l'instruction des autorisations d'urbanisme par l'Etat.

Monsieur Désiré indique que le Conseil Général souhaite mettre en place un service à destination des communes, qui pourrait notamment reprendre le personnel d'Etat affecté actuellement à ces missions. Cette position se justifie par le fait que les CC sont trop justes, même pour les plus grandes du département. Le système projeté par le département est un service à la carte, porté par Ingénierie 70 ou une agence départementale dédiée.

Mme Bathelot approuve l'intérêt de cette démarche à destination des communes.

Monsieur Désiré précise qu'une mutualisation au département sera confortée localement par des antennes, peut être dans les locaux actuels de ces services de l'Etat. Il ajoute qu'une volonté similaire existe pour le développement du Système d'Information Géographique.

Le secrétaire de séance
Michel Daval